

Informations de base	
<b>2024/2717(RSO)</b> RSO - Décisions d'organisation interne	Procédure terminée
Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires  <b>Subject</b> 8.40.01.06 Commissions, délégations interparlementaires	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
17/07/2024	Décision du Parlement	T10-0002/2024	Résumé
17/07/2024	Résultat du vote au parlement		
17/07/2024	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2717(RSO)
Type de procédure	RSO - Décisions d'organisation interne
Sous-type de procédure	Haut Représentant
Base juridique	Règlement du Parlement EP 229
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0005/2024	17/07/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0002/2024	17/07/2024	Résumé

## Décision sur le nombre et la composition numérique des délégations interparlementaires

2024/2717(RSO) - 17/07/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de fixer comme suit la composition numérique des délégations interparlementaires suivantes :

### (1) Europe, Balkans occidentaux et Turquie

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Macédoine du Nord : 13 membres,
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie : 25 membres,
- Délégation pour la coopération nordique et pour les relations avec la Suisse et la Norvège et à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la Commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (EEE) : 18 membres,
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Serbie : 15 membres,

- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Albanie : 14 membres,
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro : 14 membres,
- Délégation pour les relations avec la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, y compris la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Bosnie-Herzégovine et la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Kosovo: 13 membres,
- Délégation à l'Assemblée de partenariat parlementaire UE-Royaume-Uni : 35 membres.

### **(2) Russie et États du Partenariat oriental**

- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie : 31 membres,
- Délégation à la commission parlementaire d'association UE-Ukraine : 16 membres,
- Délégation à la commission parlementaire d'association UE-Moldavie : 14 membres,
- Délégation pour les relations avec la Biélorussie : 12 membres,
- Délégation à la commission parlementaire de partenariat UE-Arménie, à la commission parlementaire de coopération UE-Azerbaïdjan et à la commission parlementaire d'association UE-Géorgie : 18 membres.

### **(3) Maghreb, Machrek, Israël et Palestine**

Délégations pour les relations avec :

- Israël : 18 membres,
- Palestine : 18 membres,
- pays du Maghreb et Union du Maghreb arabe, y compris les commissions parlementaires mixtes UE-Maroc, UE-Tunisie et UE-Algérie : 18 membres,
- pays du Machrek : 19 membres.

### **(4) Péninsule arabe, Irak et Iran**

Délégations pour les relations avec :

- la péninsule arabe : 16 membres,
- Irak, y compris la commission de coopération parlementaire UE-Irak : 8 membres,
- Iran : 11 membres.

### **(5) Amériques**

Délégations pour les relations avec :

- les États-Unis : 64 membres,
- Canada : 18 membres,
- la République fédérative du Brésil : 14 membres,
- les pays d'Amérique centrale, y compris la commission parlementaire d'association UE-Amérique centrale : 15 membres,
- les pays de la Communauté andine : 13 membres,
- Mercosur : 19 membres,
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique : 14 membres,
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chili : 15 membres,
- Délégation à la commission parlementaire Cariforum-UE : 15 membres.

### **(6) Asie/Pacifique**

Délégations pour les relations avec :

- Japon : 24 membres,
- République populaire de Chine : 38 membres,
- Inde : 24 membres,
- Afghanistan : 8 membres,
- pays d'Asie du Sud : 15 Membres,
- pays d'Asie du Sud-Est et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : 27 Membres,

- péninsule coréenne : 13 membres,
- Australie et Nouvelle-Zélande : 12 membres,
- Délégation pour les relations avec l'Asie centrale : 19 membres.

**(7) Afrique**

Délégations pour les relations avec :

- Afrique du Sud : 16 membres,
- Parlement panafricain : 12 membres.

**(8) Assemblées multilatérales**

- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire OEACP-UE : 78 membres,
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Afrique-UE : 48 membres,
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Caraïbes-UE : 15 membres,
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Pacifique-UE : 15 membres,
- Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée : 49 membres,
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine : 75 membres,
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest : 60 membres,
- Délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN : 10 membres.

Le Parlement rappelle que seules les délégations officielles, dûment autorisées par la Conférence des présidents, sont autorisées à mener des activités au nom du Parlement européen et à représenter sa position.